

**Objet : Bilan de la rentrée scolaire 2017 à l'EIVP**

Délibération du Conseil d'administration du 25 octobre 2017

Affichée au siège de la Régie le 25 octobre 2017

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20171025-DCA2017052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2017

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie EIVP et notamment leur article 3 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EIVP 2016-047 du 20 octobre 2016 relative au nombre de places offertes au concours ;

Après communication du Président du Conseil d'administration,

DELIBERE

**Article unique** : Le Conseil d'administration donne acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la rentrée 2017.